

Janvier 2012

# **Endettement problématique et surendettement : principales évolutions pour l'année 2011**

*Analyse réalisée pour l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement par*

*Duvivier R. (Economiste)*

Observatoire du Crédit et de l'Endettement  
Place Albert 1er, 38  
6030 Marchienne-au-Pont  
Belgique  
Tél.: 071/33.12.59  
Fax: 071/32.25.00

Notre analyse portant sur les chiffres de la Centrale des Crédits aux Particuliers (CCP) de 2010<sup>1</sup> montrait que, cette année-là, la Belgique avait connu une augmentation des situations d'endettement problématique et du surendettement. Ces conclusions se basaient principalement sur l'évolution des défaillances en matière de crédit ainsi que sur les statistiques concernant la procédure en Règlement collectif de dettes. Des conclusions allant dans le même sens ressortaient déjà de notre analyse des chiffres de l'année 2009.

Ces tendances n'avaient rien de surprenant au regard de la situation conjoncturelle de l'époque. Une croissance économique plus robuste s'accompagnant d'une amélioration de la situation sur le marché du travail était cependant attendue pour 2011<sup>2</sup>. Partant de ce postulat, nos conclusions de janvier 2011 nourrissaient l'espoir d'une amélioration de la situation des ménages en matière d'endettement problématique et de surendettement.

La conjoncture économique de l'année 2011 n'a pas été aussi bonne qu'escompté. Même si une légère amélioration a été entrevue début 2011, la Belgique connaissait à nouveau une détérioration de ses indicateurs économiques à la fin de l'année (recul du PIB belge au troisième trimestre, dégradation de la confiance des agents économiques, etc.)<sup>3</sup>.

Dans le texte qui suit, nous analysons les principales données du rapport 2011 de la CCP. Les tendances observées depuis le début de la crise se sont malheureusement maintenues en 2011. Outre l'analyse des situations d'endettement problématique, nous exposons également quelques statistiques montrant l'évolution des octrois de crédit aux particuliers. A ce titre, nous ferons largement remarquer que l'obligation d'enregistrer, depuis 2011, les « découverts sur comptes » modifie considérablement une série d'indicateurs généralement utilisés afin de mesurer le niveau d'endettement des particuliers. Ces évolutions ne doivent en aucun cas être considérées comme synonymes d'une augmentation de l'endettement des ménages.

---

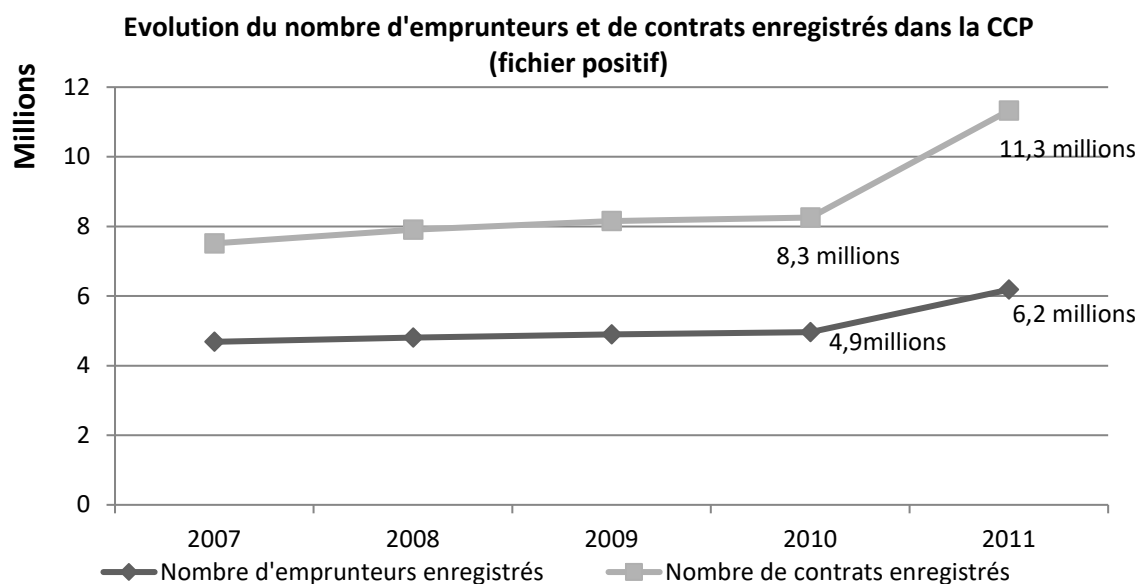
<sup>1</sup> Voir site Internet de l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement dans la rubrique « à notre avis ».

<sup>2</sup> Voir à ce sujet : Carpentier J.F., Latzer H., Legros G., Scourneau V. et Thiry G., *Perspectives économiques 2011*, Regard Economiques, N°84, Janvier 2011.

<sup>3</sup> Carpentier J.F., Legros G., Lutgen V., Machado J. et Smith C. *Perspectives économiques 2012*, Regard Economiques, N°94, Janvier 2012.

### 1°) Une augmentation importante du nombre de contrats et d'emprunteurs enregistrés

Au cours de l'année 2011, le nombre de contrats enregistrés dans le fichier positif de la Centrale est passé de 8.253.320 contrats à 11.326.958 contrats de crédit, soit une augmentation de 37,2% en seulement une année. Sur cette même année, le nombre d'emprunteurs enregistrés dans le fichier positif est passé d'un peu moins de 5 millions à 6,2 millions. Bien que remarquables, ces évolutions ne doivent pas être vues comme le signe d'une hausse de l'endettement des ménages.



Source : CCP (rapport 2011)

Une analyse attentive des chiffres de la Centrale nous montre en effet que les évolutions reportées dans le graphique ci-dessus sont surtout attribuables à une augmentation du nombre de nouvelles ouvertures de crédit. En 2011, un peu moins de 4 millions de nouvelles ouvertures de crédit ont été enregistrées dans la CCP alors que, sur les cinq années précédentes, nous enregistrons une moyenne à peine supérieure à 500.000 nouvelles ouvertures par an.

Jusqu'en 2010, les ouvertures de crédit remboursables dans les 3 mois et de moins de 1.250 euros (couramment qualifiées de « possibilités de découvert sur compte bancaire ») n'étaient pas soumises à la loi sur le crédit à la consommation. Depuis 2011, ces « petites ouvertures de crédit » entrent dans le champ d'application de la loi et, de ce fait, doivent être enregistrées dans la Centrale. Beaucoup de contrats d'ouvertures de crédit préexistant ont donc dû être enregistrés dans la Centrale au cours de l'année 2011. Au cours de cette année, le montant moyen des nouveaux contrats d'ouvertures de crédit était de 1.820 euros contre 6.396 euros en 2010. Cette chute de la moyenne ne peut s'expliquer que par l'arrivée d'un grand nombre de contrats portant sur de faibles montants.

Bien entendu, cette évolution modifie considérablement un grand nombre de statistiques généralement utilisées par l'Observatoire afin d'évaluer l'importance du crédit aux particuliers. Nous ne pouvons pas considérer que les évolutions du nombre total de contrats et du nombre d'emprunteurs enregistrés au cours de l'année 2011 sont révélatrices de l'évolution de l'endettement des ménages. S'agissant d'apprécier l'évolution du recours au crédit, nous pouvons néanmoins nous interroger sur les évolutions des crédits autres que les ouvertures de crédit.

Avec 552.652 nouveaux contrats en 2011 contre 511.227 nouveaux contrats en 2010, les prêts à tempérament ont connu une évolution positive en 2011 (+8,1% de nouveaux contrats). Cette évolution, qui fait suite à deux années de diminution consécutives, témoigne d'une légère reprise du marché du crédit à la consommation. Cette évolution pourrait également s'expliquer par un phénomène de rattrapage de dépenses qui, au vu du contexte de crise des années antérieures, auraient été reportées. A titre indicatif, sur l'ensemble de l'année 2011, 572.211 voitures neuves ont été immatriculées en Belgique contre 547.347 en 2010 et 476.194 en 2009. Les immatriculations de l'année 2011 atteignent un record historique absolu qui ne pouvait pas être sans effet sur le marché du crédit (données FEBIAC).

Le nombre de nouveaux contrats de ventes à tempérament enregistrés a diminué en 2011 comme c'était déjà le cas au cours des 5 années précédentes. Sans aucun doute, le crédit à la consommation a de moins en moins tendance à être délivré sous la forme de la vente à tempérament. Ce moindre recours aux ventes à tempérament semble largement profiter aux deux autres formes courantes de crédit à la consommation. Entre 2007 et 2011, le nombre d'emprunteurs enregistré pour au moins une vente à tempérament a diminué de 17,3% alors que, sur la même période, nous enregistrons une augmentation de 12,3% pour les prêts à tempérament. Pour les ouvertures de crédit, le nombre d'emprunteurs enregistrés est passé de 2.561.762 en 2007 à 2.878.106 emprunteurs en 2010<sup>4</sup>, soit une augmentation qui équivaut à 12,3%.

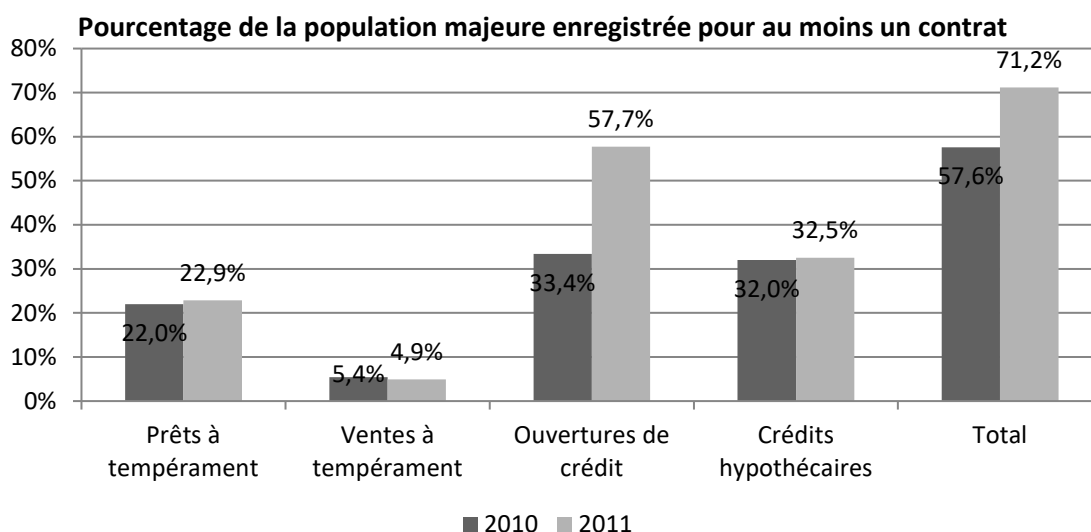
Le nombre de nouveaux contrats de crédit hypothécaire conclus en 2011 s'élevait à 402.271 unités contre respectivement 290.421 unités et 350.398 unités en 2009 et 2010. Cette évolution à la hausse du nombre de crédits hypothécaires octroyés est à mettre en lien avec les faibles taux d'intérêts actuellement pratiqués sur le marché du crédit.

Le graphique ci-dessous permet de visualiser le pourcentage de la population majeure concernée par le crédit par type de contrat. Les ouvertures de crédit concernaient 57,7% des personnes majeures fin 2011 contre 33,4% en 2010. Vu le nombre important de nouveaux emprunteurs enregistrés suite à l'obligation d'enregistrer les « petites ouvertures de

---

<sup>4</sup> Nous ne prenons pas 2011 comme année de référence pour les ouvertures de crédit étant donné la hausse observée dans le nombre d'emprunteurs suite à l'obligation d'enregistrer les « petites ouvertures de crédit ».

crédit », le pourcentage des majeurs concernés par un crédit (tous types confondus) est passé de 57,6% à 71,2% entre 2010 et 2011. Nous n'observons aucune évolution significative pour les autres types de contrats.



## 2°) Evolution des défauts de paiement en matière de crédit<sup>5</sup>

La plupart des observateurs rendant compte du phénomène d'endettement problématique évoquent le nombre de contrats défaillants enregistrés dans la Centrale. Comme montré dans le tableau ci-dessous, fin 2010, la CCP comptabilisait 448.725 contrats défaillants. Au cours de l'année 2011, le nombre de contrats défaillants a augmenté de 2,62% pour atteindre 460.493 unités à la fin de l'année.

Des constatations similaires ressortent de l'évolution du nombre d'emprunteurs défaillants. Entre 2010 et 2011, le nombre d'emprunteurs défaillants est passé de 448.125 à 460.493 personnes, soit une augmentation de 3,33%. La Centrale comptabilisant 279.429 emprunteurs défaillants fin 2007, le nombre d'emprunteurs défaillants a donc augmenté de 14,2% en 4 années, soit une augmentation annuelle moyenne de 3,6%. L'augmentation du nombre d'emprunteurs défaillants observée en 2011 est donc dans la continuité de ce qui s'observait au cours des dernières années.

<sup>5</sup> Depuis 2011, les statistiques de la BNB concernant les emprunteurs et les contrats défaillants ne tiennent plus compte que des contrats non-régularisés. Avant, la plupart des statistiques de la CCP concernant les défauts de paiement ne faisaient pas la distinction entre les contrats non-régularisés et les contrats régularisés mais toujours enregistrés. Pour fin 2010, la CCP avait communiqué que la Centrale comptabilisait 365.374 emprunteurs défaillants pour 526.193 contrats (dont certains régularisés mais toujours enregistrés). Dans le rapport 2011, alors que seuls les contrats non-régularisés sont pris en compte, ces chiffres propres à l'année 2010 s'élèvent respectivement à 308.803 emprunteurs pour 448.725 contrats défaillants.

	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Nb d'emprunteurs défaillants</b>	279.429	285.595	300.296	308.803	319.092
<b>TX croissance</b>		2,21%	5,15%	2,83%	3,33%
<b>Nb de contrats défaillants</b>	411.415	415.890	434.330	448.725	460.493
<b>TX croissance</b>		1,09%	4,43%	3,31%	2,62%
<b>Pourcentage des majeurs défaillants</b>	3,33%	3,37%	3,51%	3,58%	3,67%
<b>Pourcentage des emprunteurs défaillants</b>	5,97%	5,94%	6,13%	6,22%	5,16% <sup>6</sup>

Bien qu'en croissance constante, le phénomène de défauts de paiement en matière de crédit doit être relativisé. Les deux dernières lignes du tableau ci-dessous montrent que seuls 3,67% des personnes majeures sont concernées par ce phénomène. Il est également intéressant de raisonner en termes de pourcentage d'emprunteurs défaillants. Fin 2011, ce pourcentage s'élevait à 5,16% : sur 100 emprunteurs enregistrés dans le volet positif de la Centrale, 5,16 emprunteurs sont également répertoriés parmi les défaillants. La grande majorité des emprunteurs parvient donc à respecter les échéances liées aux crédits.

En outre, tous les emprunteurs enregistrés dans le volet négatif de la Centrale ne peuvent pas être considérés comme en situation de surendettement. En 2011, pour 55,2% des emprunteurs défaillants, la Centrale ne comptabilise qu'un seul défaut de paiement. Ces personnes pourraient très bien être enregistrées dans la Centrale négative suite à un litige avec le prêteur ou suite à une négligence de leur part. Dans de tels cas, il est difficile de parler de surendettement.

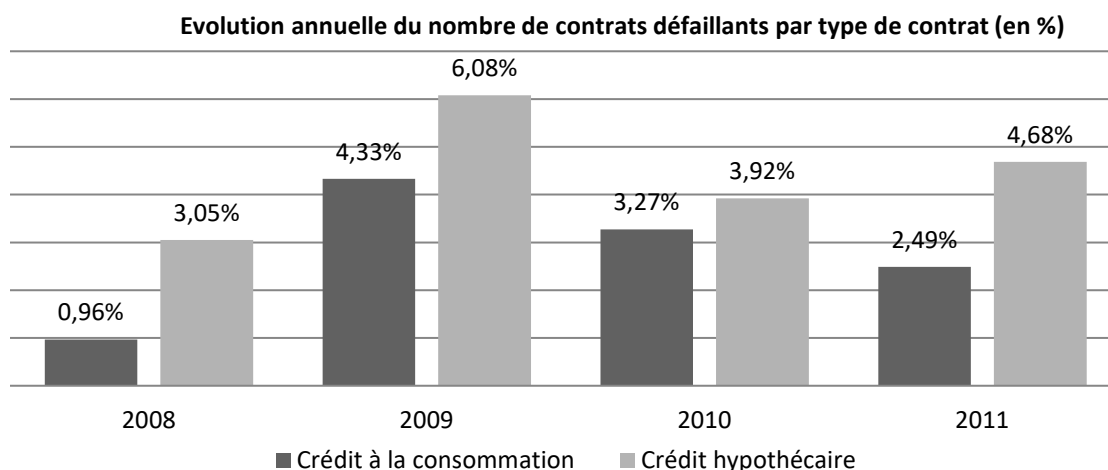
De manière générale, le risque qu'un emprunteur défaillant connaisse une situation de surendettement devrait augmenter avec le nombre de contrats pour lesquels il est défaillant. Il est dès lors utile d'analyser l'évolution du nombre de défaillants en faisant la distinction entre, d'une part, les emprunteurs enregistrés pour une seule défaillance et, d'autre part, les « multi-défaillants » (personnes comptabilisant plus d'un défaut de paiement).

L'augmentation du nombre d'emprunteurs défaillants est nettement plus rapide pour les « multi-défaillants ». Entre 2010 et 2011, le nombre d'emprunteurs enregistrés pour un seul défaut a augmenté de 2,43% contre 4,47% pour les emprunteurs enregistrés pour plus d'un défaut de paiement. Entre 2008 (année à partir de laquelle les effets de la crise commencent à se faire sentir en matière d'endettement problématique) et 2011, le nombre de personnes

<sup>6</sup> La dernière ligne du tableau montre une diminution dans le pourcentage des emprunteurs défaillants. Celle-ci n'est pas le signe d'une baisse du surendettement mais s'explique par l'inscription dans la Centrale positive d'emprunteurs concernés par les « petites ouvertures de crédit » qui doivent maintenant être enregistrées dans la Centrale positive.

enregistrées pour une seule défaillance augmente de 8,14% alors que le nombre d'emprunteurs « multi-défaillants » augmente de 16,5%, soit le double.

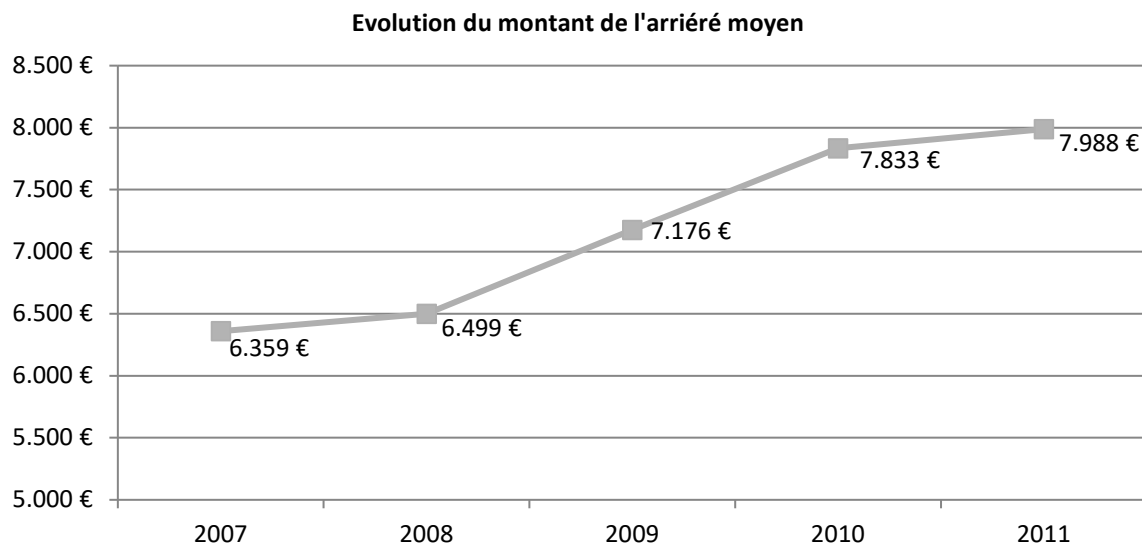
Les défauts de paiement évoluent plus ou moins rapidement selon le type de contrat de crédit considéré. Bien entendu, le crédit hypothécaire donne naissance à un nombre relativement moins important de défauts que le crédit à la consommation. Fin 2011, seul 1,08% du total des contrats de crédit hypothécaire sont enregistrés comme défaillants contre respectivement 13,03% et 9,95% pour les prêts à tempérament et les ventes à tempérament. Toutefois, en termes d'évolution, le nombre de contrats défaillants évolue nettement plus rapidement pour le crédit hypothécaire que pour le crédit à la consommation. Au cours de l'année 2011, le nombre de contrats de crédit défaillants a augmenté de 2,49% pour le crédit à la consommation et de 4,68% pour le crédit hypothécaire. Entre 2008 et 2011, ces évolutions sont respectivement de 10,42 % pour le crédit à la consommation et de 15,72 % pour le crédit hypothécaire.



### **3°) Toujours plus de défauts de paiement mais aussi une plus grande difficulté à faire face à ceux-ci !**

L'évolution de l'arriéré moyen par emprunteur défaillant permet de mesurer l'ampleur des situations d'endettement problématique. Cet arriéré moyen s'obtient en divisant le montant total des sommes immédiatement exigibles (telles que renseignées par les prêteurs) par le nombre d'emprunteurs ayant au moins un défaut de paiement.

Comme le montre le graphique ci-dessous, l'arriéré moyen a augmenté suite à la crise mais cette évolution a été moins forte au cours de l'année dernière. Au cours des années 2009 et 2010, l'arriéré moyen avait progressé de 30,3% pour culminer à 7.833 euros au 31 décembre 2010. A la fin de l'année 2011, l'arriéré moyen atteint 7.988 euros, soit une croissance annuelle de 1,98% bien plus faible que celle qui était observée au cours des deux années précédentes.



Source : calculs et graphique OCE sur base des données de la BNB (CCP)

Bien qu'en 2011, nous ne constatons plus d'évolution importante dans l'arriéré moyen, force est de constater que la situation ne s'est pas améliorée. Fin 2011, chaque emprunteur défaillant était concerné par un arriéré qui, en moyenne, s'élevait à 7.988 euros. Pour bon nombre d'emprunteurs, d'autres dettes en cours existent. Les données de la CCP révèlent que, parmi les emprunteurs qui n'ont qu'un seul contrat de crédit enregistré comme défaillant, 46,2% sont également enregistrés pour d'autres contrats de crédit qui ne sont pas en défaut de paiement. Les échéances de ces autres dettes doivent être respectées si l'emprunteur ne souhaite pas être considéré comme défaillant pour ces autres crédits. La somme de 7.988 euros s'entend donc comme la moyenne de l'endettement immédiatement exigible qui, bien souvent, ne constitue qu'une partie de l'endettement total des emprunteurs défaillants.

S'agissant d'apprécier le risque de surendettement, ces statistiques concernant l'arriéré moyen ont une portée plus significative que l'augmentation du nombre de défaillances. L'évolution très rapide de l'arriéré nous amène à penser que les défauts de paiement relèvent de situations qui, dans l'ensemble, deviennent de plus en plus difficiles à gérer par les emprunteurs. Nous pouvons craindre qu'au cours des dernières années, des défauts de paiement « ponctuels » se soient transformés en difficultés financières à caractère plus « structurel ». Le surendettement se définissant comme une incapacité durable à assumer ses dettes, ces évolutions sont les signes d'une augmentation du risque de surendettement.

Nous avons montré que le nombre de contrats défaillants avait évolué beaucoup plus rapidement pour le crédit hypothécaire. Quelle est l'ampleur de l'arriéré pour ce type de crédit et comment a-t-il évolué ? Fin 2011, l'arriéré moyen par emprunteur défaillant valait 19.694 euros pour le crédit hypothécaire contre seulement 5.594 euros pour le crédit à la consommation. En outre, entre 2008 et 2011, l'arriéré moyen a augmenté de 43,3% pour le

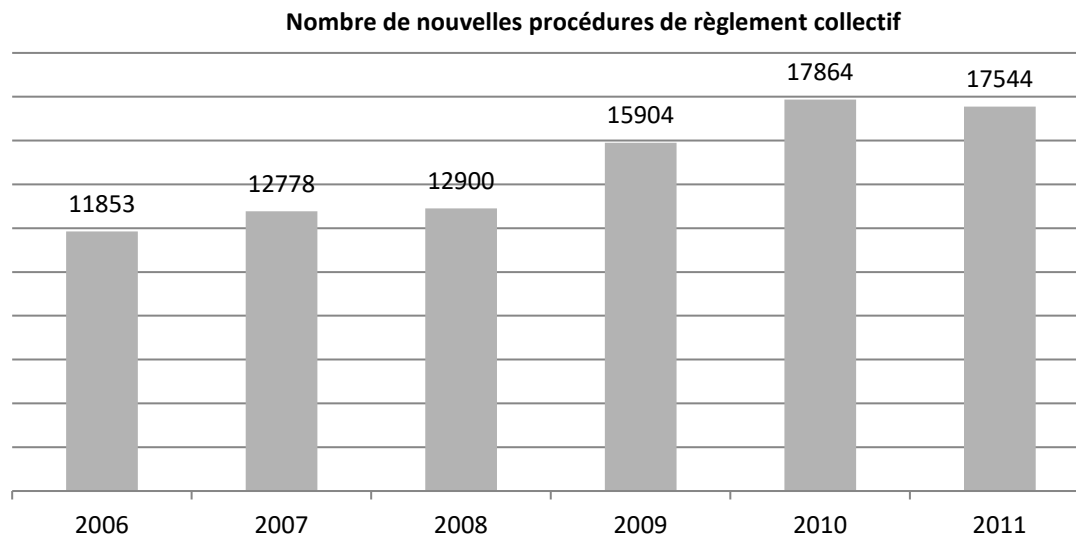


crédit hypothécaire contre 13,9% pour le crédit à la consommation. Au cours de l'année écoulée, l'augmentation de l'arriéré moyen était de 3,15% pour le crédit hypothécaire et 1,3% pour le crédit à la consommation.

Même si le crédit hypothécaire occasionne relativement moins de défauts de paiement, les montants en jeu sont bien plus importants. En outre, les difficultés financières augmentent relativement plus rapidement pour les emprunteurs défaillants en matière de crédit hypothécaire.

#### **4°) Les données relatives au règlement collectif de dettes**

L'évolution du nombre de nouvelles procédures en règlement collectif de dettes (RCD) constitue un très bon indicateur du surendettement. De fait, ne sont admis dans la procédure en règlement collectif que les ménages se trouvant dans une réelle situation de surendettement. Un recours accru à la procédure en règlement collectif constitue le signe de difficultés financières grandissantes de la part des ménages. Au cours de l'année 2011, un peu plus de 17.000 nouvelles procédures ont été déclarées admissibles par les juges des cours et tribunaux du travail, soit autant qu'en 2010. Le graphique ci-dessous montre qu'entre 2008 et 2009, le nombre de nouvelles procédures admises était passé de 12.900 unités à 15.904 unités. Entre 2009 et 2010, nous assistions à une nouvelle augmentation du nombre de nouvelles procédures.



Source : BNB (CCP)

Depuis le début de la crise, le nombre de nouvelles personnes éprouvant des difficultés financières et admises en règlement collectif a donc augmenté de manière significative. Pour 2011, aucune réelle diminution n'est observée dans le nombre de nouvelles procédures enregistrées dans la Centrale.

#### **4°) Conclusions et mise en perspective :**

Au terme de cette analyse, nous remarquons que les indicateurs d'endettement problématique et de surendettement construits à partir des données de la CCP évoluent dans la même direction qu'en 2010. Tant l'analyse des défauts de paiement (nombre d'emprunteurs défaillants, nombre de contrats non-régularisés, arriéré moyen,...) que celle portant sur l'évolution du nombre de nouvelles procédures en règlement collectif nous amènent à conclure qu'en 2011, les situations d'endettement problématique et de surendettement ont continué à devenir plus fréquentes. Certaines évolutions apparaissent toutefois de moindre ampleur que celles que nous avons connues au cours des années 2009 et 2010.

La crise économique à laquelle notre économie a été confrontée explique, bien entendu, ces évolutions préoccupantes. En 2009, la croissance du PIB était fortement négative : -2,7%. En 2010, la croissance s'établissait à 2,3% mais l'inflation de 2,2% rendait l'augmentation du PIB pratiquement nulle en termes réels. Ces évolutions se sont confirmées pour 2011 étant donné que, sur les 3 premiers trimestres, le PIB a évolué de 1,15% avec une légère contraction lors du troisième trimestre. Pour 2011, l'inflation s'était établie à 3,5% (données BNB). Dans une telle situation, il est peu probable que, au cours de l'année 2011, le pouvoir d'achat des ménages ait significativement augmenté. Notons toutefois que le taux de chômage a eu tendance à diminuer en 2011 pour s'établir à 7,2% fin novembre alors qu'il s'élevait à 8,5% au milieu de l'année 2010 (données ONEM, données harmonisées issues de l'enquête sur les forces de travail). La diminution du taux de chômage que nous avons connu en 2011 alors que tous les autres indicateurs évoluaient dans le mauvais sens devrait expliquer le fait que certaines statistiques liées au surendettement n'ont pas évolué aussi négativement en 2011 qu'en 2009 et 2010.

Sans aucun doute, la conjoncture économique détériorée que nous connaissons depuis 2008 explique les difficultés financières rencontrées par les ménages ainsi que la hausse du phénomène de surendettement.

Les perspectives économiques pour l'année 2012 ne sont malheureusement pas bonnes. Les prévisions de la BNB et de l'OCDE tablent sur une croissance de 0,5% pour la Belgique en 2012. En janvier de cette année, l'Institut de Recherche Economique et Sociale (IRES) penchait plutôt pour une croissance négative de l'ordre de -0,3%. Ces évolutions du PIB devraient en outre s'accompagner d'une croissance des prix de plus de 2% (estimations BNB et OCDE). Les économistes de l'IRES s'attendent également à une augmentation du chômage pour 2012<sup>7</sup>. La baisse du taux de chômage était pourtant la seule bonne nouvelle propre à 2011 et, malgré cette dernière, les difficultés financières des ménages ont perduré. La

---

<sup>7</sup> Carpentier J.F., Legros G., Lutgen V., Machado J. et Smith C. *Perspectives économiques 2012*, Regard Economiques, N°94, Janvier 2012.

reprise économique ne semblant pas au rendez-vous pour 2012, il est peu probable que nous connaissions une réelle diminution de l'endettement problématique et du surendettement dans les prochains mois.